

**Direction de l'Éducation,
Des Sports et du Patrimoine**

Chapitre	Article	Inscription budgétaire
903-22	214-10	2 100 000 F
903-22	2180	-200 000 F
903-22	130-066	800 000 F
943-22	6409-150	-800 000 F
943-22	6629-12	500 000 F

UN COLLEGIEN, UN ORDINATEUR

Depuis la rédaction du rapport qui vous a été présenté lors du vote du Budget Primitif des éléments nouveaux sont apparus qui m'amènent à vous présenter quelques modifications :

L'Inspection Académique des Landes ayant auditionné les collèges volontaires, nous en a proposé trois que nous avons retenus lors de la Commission Permanente du mois de février. Il s'agit des collèges de MIMIZAN, de SAINT-PAUL-LES-DAX et de MONTFORT-EN-CHALOSSE dont les élèves et les enseignants des classes de troisième seront équipés dès la rentrée prochaine de micro-ordinateurs portables. Nous avons initialement prévu d'équiper environ 300 utilisateurs répartis sur 6 à 10 classes, mais, compte tenu de la population des trois collèges retenus, il y aura environ 480 utilisateurs répartis sur 16 classes. Ces trois établissements qui constituent les collèges « test » de la première année doivent être dotés en conséquence de matériel rapporté au nombre d'utilisateurs désormais connu.

Le soutien et l'accompagnement sur l'année scolaire 2001-2002 du département des Sciences de l'Éducation et Multimédia de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg avec laquelle nous avons conventionné lors de la Commission Permanente du mois d'avril, ainsi que l'adhésion des trois collèges « test » au logiciel « Établissement Scolaire Virtuel » développé par cette institution offrent aux enseignants, aux élèves et aux parents un outil d'échange de contenus, de préparation de cours et d'organisation de la vie scolaire. Ce logiciel qui fonctionne grâce au réseau Internet comprend un module de préparation de cours, des bases documentaires (bibliothèque de liens et de ressources multimédia), des espaces de publication, des outils de gestion des enseignements (emplois du temps, absences, classes, notation, cahier de textes, carnet de correspondance) et des outils de communication (tableau d'affichage, messagerie, échange de documents, forum, conférence).

Je vous propose que les ressources logicielles, cédéroms éducatifs et abonnements à des bases de données qui devaient initialement être acquis par le Département, le soient directement par les trois collèges test. Cette mesure semble s'imposer au vu des choix pédagogiques envisagés par chaque établissement.

La création du site Internet portail pour cette opération qui a été envisagée lors de la présentation du rapport initial nécessite qu'on en modifie légèrement l'objectif : il s'agit d'un site de référence pour les utilisateurs de cette opération dont une partie portera sur la communication relative à la mise en place de cette opération (les partenariats, les avantages, les inconvénients rencontrés...) et une autre partie sur les usages, les échanges d'expériences entre les établissements et les enseignants, les annuaires des utilisateurs et les actions entreprises.

Coûts

Pour faire face à cette nouvelle situation, il est nécessaire d'ajuster les postes budgétaires associés à cette opération. Je vous propose de procéder aux inscriptions budgétaires suivantes :

chap. 903-22 art. 214-10	Équipement informatique dans les classes des collèges test (imprimantes, vidéo-projecteurs, tableaux interactifs, serveurs) (inscription au BP 2001 : 1,5 MF)	800 000 F	121 959,21 €
chap. 903-22 art. 214-10	Achat de micro-ordinateurs pour les classes des collèges test (inscription au BP 2001 : 3,5 MF)	1 300 000 F	198 183,72 €
chap. 903-22 art. 130-066	Subventions d'équipements aux collèges pour l'achat des ressources logicielles, cédéroms éducatifs et abonnements à des bases de données sur Internet	800 000 F	121 959,21 €
chap. 903-22 art. 2180	Achat ressources logicielles et cédéroms éducatifs	-200 000 F	-30 489,80 €
chap. 943-22 art. 6629-12	Site Internet portail pour les collégiens du Département	500 000 F	76 224,51 €
chap. 943-22 art. 6409-150	Participation liaison Internet aux trois collèges test	-800 000 F	-121 959,21 €

*

* *

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- vous prononcer sur :
 - la création d'un site Internet portail pour les collégiens landais
 - les inscriptions budgétaires correspondantes.
- donner délégation à la Commission Permanente pour effectuer la répartition de l'enveloppe destinée aux ressources logicielles ainsi qu'aux liaisons Internet des trois collèges test

Le Président

Henri EMMANUELLI